VERS UNE ÉCOLE SEREINE

Mon enfant ne va pas bien à l'école. Que faire ?

Vous ne savez pas que faire ? Commencez ici. Nous vous disons que faire maintenant, étape par étape.

⚠️ D'ABORD, UNE QUESTION

Votre enfant a-t-il été menacé, frappé, dépouillé, ou forcé à donner quelque chose ?

Alors n'attendez pas. Faites ces trois choses aujourd'hui.

1. **Danger immédiat ?** Appelez le 117.
2. **Écrivez aujourd'hui à la direction de l'école.** Mettez en objet : URGENT, sécurité de mon enfant.
3. **Notez les faits.** La date, l'heure, le lieu, qui était là. Photographiez les traces. Votre enfant a été frappé ? Montrez-le à un médecin aujourd'hui ou demain, même si on ne voit rien, et demandez un constat écrit.

117
Police. Danger immédiat.

147
Pour votre enfant. Jour et nuit.

142
Pour vous. On vous écoute.

Si votre enfant est en sécurité, mais qu'il y a un autre problème important

Quatre étapes, dans cet ordre

Commencez par l'enseignant. Si vous n'obtenez pas de réponse, passez à l'étape suivante. Écrivez plutôt que d'appeler : vous gardez ainsi une trace de votre demande.

Vous avez reçu une lettre officielle de l'école ou du canton ? C'est une autre situation. Vérifiez immédiatement le délai indiqué sur la lettre.

1 **Parlez à l'enseignant**

Expliquez ce qui se passe et ce que vous demandez.

Après chaque rencontre, envoyez un court message qui résume ce qui a été dit.

2 **Demandez de l'aide dans l'école**

Selon l'école : un médiateur, une infirmière, un psychologue, un logopédiste, un éducateur.

Demandez à la direction quelles personnes existent dans votre école.

3 **Contactez le doyen ou la direction**

Demandez une rencontre avec toutes les personnes qui suivent votre enfant.

Gardez chaque message et notez chaque date.

4 **Demandez l'aide du canton**

Les « bons offices » de l'école obligatoire vaudoise peuvent intervenir quand la situation n'est pas réglée par l'établissement.

Écrivez ce que vous avez déjà fait, avec les dates, et ce que vous demandez.

> **Pas de réponse ? Relancez, puis passez à l'étape suivante.**
> Repère : environ trois semaines sans nouvelles. Si l'école a promis une mesure pour une date, attendez cette date. Ce n'est pas un délai légal. En cas de danger ou de violence, n'attendez pas.

MODÈLE DE MESSAGE

Vous ne savez pas quoi écrire ?

Copiez ce message et remplacez ce qui est entre crochets.

Bonjour,

Depuis le **[date]**, mon enfant **[prénom]**, en classe de **[classe]**, rencontre le problème suivant :
[expliquez en une ou deux phrases].

Je vous demande **[ce que vous souhaitez : une rencontre, une mesure précise]**.

Pouvez-vous me répondre d'ici au **[date]** ?

Merci.
[Votre nom]
[Votre téléphone]

POUR ÉCRIRE À L'ÉCOLE

Trois règles pour tout ce que vous écrivez

Court. Une page suffit : les faits, les dates et votre demande.

Poli. Même si vous êtes très en colère.

Factuel. Ce qui s'est passé, quand, où, qui était là. Évitez les accusations.

⚠️ ATTENTION AU DÉLAI

Vous avez reçu une lettre officielle ?

C'est une lettre signée qui décide quelque chose pour votre enfant : orientation, redoublement, refus d'une aide, exclusion.

Vérifiez tout de suite le délai écrit sur votre lettre. C'est lui qui compte.

Ce délai peut être très court. Pour certaines décisions, il est de **10 jours** seulement. Mais d'autres décisions ont un autre délai : ne retenez pas ce chiffre, lisez le vôtre.

Ce délai se calcule à partir du jour où la lettre vous est notifiée. Gardez la lettre et l'enveloppe, et notez la date dessus.

En cas de doute, appelez vite un juriste, ou votre assurance protection juridique.

Vous voulez plus de détails ?

Le guide complet : chaque étape expliquée, d'autres messages tout prêts, le harcèlement, les transports, les autres portes.

Racontez-nous ce que vous vivez

Nous ne pouvons pas régler votre situation. Mais avec vos témoignages, nous pouvons montrer aux députés et au Canton que ce ne sont pas des cas isolés. Environ 8 minutes. Vous pouvez rester anonyme.

Partager mon expérience →

Document indépendant publié par le mouvement « Vers une école sereine ». Sans lien avec l'État de Vaud.
ecole-sereine.ch — Version du 6 octobre 2026. Ce document informe ; il ne remplace pas un conseil juridique.